

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 10 juin 2016

10<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-6-10-7

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**FONDS D'INTERVENTION  
POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES  
HUIT PROJETS D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR SIX COLLÈGES**

Résumé : Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS) est un dispositif doté de 31 000 € en 2016, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, les collèges WOLF, SAINT EXUPERY, VILLON, MACE, KENNEDY de Mulhouse, et LAZARE DE SCHWENDI de Ingersheim présentent huit projets pour un montant total de 19 180 €.

Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement du financement correspondant, aux collèges porteurs des projets.

Le FIVS, initié par le Conseil départemental de manière volontariste, s'inscrit dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la lutte contre le décrochage scolaire.

En 2015, il a été fortement mobilisé par les équipes éducatives, compte tenu des incidents en constante augmentation dans les collèges, incitant le corps enseignant à développer des actions multiples de prévention touchant tous les niveaux de classes.

Les équipes de prévention spécialisée, financées par le Conseil départemental, sont souvent partenaires de ces projets.

Après étude et avis favorable des membres de la cellule technique, composée de représentants du Conseil départemental et de l'Inspection Académique, les demandes de financements présentées par les équipes socio-éducatives des collèges cités ci-dessus, concernant huit projets, sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût total de ces projets s'élève à 19 180 €.

Les descriptifs de ces actions (intitulé, porteur du projet, objectif de l'action, public concerné, subvention sollicitée) font l'objet d'une annexe, présentée sous forme d'un tableau, joint au présent rapport.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer, pour ces huit projets, un crédit global de 19 180 €.

La dépense est à prélever sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir accorder et autoriser les versements des subventions aux collèges porteurs des projets, soit :

- 2 450 € au collège WOLF de MULHOUSE : « Difficultés scolaires et difficultés de comportement : un projet d'action vers la remobilisation »,
- 3 150 € au collège WOLF de MULHOUSE : « L'art, média de parole et du mieux vivre ensemble »,
- 6 000 € au collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE : « Projet sentinelles : lutte contre le harcèlement »,
- 1 800 € au collège VILLON de MULHOUSE : « Relation filles/garçons. La sexualité et ses risques »,
- 1 350 € au collège JEAN MACE de MULHOUSE : « D'une journée au Moyen-Âge à une journée de collégien actuel : vers un regard critique et une prévention des risques liés aux écrans »,
- 1 000 € au collège JEAN MACE de MULHOUSE : « A la découverte de soi et des autres. Un parcours pour mieux se connaître, pour communiquer différemment et lutter contre la violence scolaire »,
- 1 630 € au collège KENNEDY de MULHOUSE : « Qu'est ce que tu vauX ? »,
- 1 800 € au collège LAZARE DE SCHWENDI de INGERSHEIM : « Solidarité burkinamitié : quand les parents s'en mêlent ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN